



Le défilé des mutualistes devant la tribune officielle du pont d'Iéna.

LA MUTUALITE FRANÇAISE

La fête organisée dimanche, à Paris, par la Fédération des sociétés de secours mutuels de France a obtenu un succès considérable, proportionné à l'importance des groupements qui y prenaient part, directement ou par l'intermédiaire de délégués officiels : on sait que le nombre des mutualistes en France ne s'élève pas à moins de quatre millions. Nous avons pensé que personne n'était mieux désigné que le président même de la Fédération de la mutualité française, M. Léopold Mabillean, pour exposer à nos lecteurs l'organisation du mouvement mutualiste et les raisons qui justifient son développement et son succès.

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT

Le « secours mutuel » est une œuvre proprement française d'origine et qui est restée « latine » en ses développements, car on ne la trouve, hors de chez nous, qu'en Italie, en Belgique, en Espagne et dans l'Amérique espagnole. La conception mixte ou plutôt complexe qu'elle réalise s'oppose aussi bien au système de la prévoyance libre, où se tiennent l'Angleterre et les Etats-Unis qu'au système de l'assurance obligatoire, adopté par l'Allemagne et l'Autriche.

Issues des traditions corporatives de l'ancienne France : grandies au hasard des initiatives et des conditions locales : réglementées d'abord avec un mélange de sollicitude et de défiance par un « pouvoir fort », qui cherchait le meilleur moyen d'endiguer l'esprit démocratique ; émancipées ensuite par la tolérance sympathique du gouvernement républicain auquel elles apparaissaient comme de précieux auxiliaires pour tâche sociale : enfin, pour vues d'une charte libérale qui se borne à donner un cadre légal à leur action, nos sociétés de secours mutuels sont à titre de subventions s'élèvent annuellement à 3 millions de francs.

Quant aux subventions des départements et des communes, elles sont allouées indistinctement aux sociétés approuvées et aux sociétés libres ; elles atteignent 800.000 francs. En 1901, les recettes totales de la mutualité se sont élevées à 50 millions de francs et les dépenses totales à près de 40 millions. Environ 500.000 membres des sociétés ont été secourus en 1901 et les soins leur ont été assurés pendant un ensemble de 7 millions de jours. Les frais médicaux, pharmaceutiques et les indemnités en argent sont entrés dans les dépenses de la mutualité pour 20 millions de francs. Près de la moitié des sociétés approuvées constituent des retraites au profit de leurs adhérents, en même temps qu'elles leur allouent les secours de maladie. De nombreuses sociétés libres font de même, sans le secours des subventions d'Etat. En 1903, des sociétés de toute catégorie servaient à leurs membres âgés 120.000 pensions d'une moyenne de 100 fr. environ. Ces chiffres paraîtront des plus satisfaisants si l'on songe que la mutualité n'a pas toujours eu la faculté légale de s'adonner à cette partie de la prévoyance. Au surplus, il s'est produit ce phénomène qu'on pouvait attendre de l'évolution économique. La mutualité, qui exprima toujours le souci populaire de défense collective contre des maux impitoyables aux pauvres gens, s'est inquiétée du sort réservé aux travailleurs usés par l'âge et l'effort, avant que le malaise du siècle ait fait un évident devoir aux pouvoirs publics de prendre à leur profit des mesures générales et impératives. Pour ces nouvelles entreprises, la mutualité a besoin d'une organisation forte et d'abondantes ressources. Cette idée est l'origine de la Fédération dont il reste à expliquer l'économie.



M. Jean Hébrard, Secrétaire de la Fédération. — Ph. Anthony.

une provende continue d'inventions et d'améliorations, où l'intérêt tardif des économistes et des hommes d'Etat n'apporte qu'un concours secondaire.

Chaque jour se révèlent, sous l'influence des variétés locales et des tentatives individuelles, de nouvelles formes de risque et de défense, qui ne rentrent dans aucune catégorie précise de la science sociologique, mais qui les enveloppent toutes, comme la vie déborde hors des classifications des naturalistes : c'est le « pain de la mutualité », le « lait de l'enfance mutualiste », la « mutualité maternelle », la « mutualité scolaire » qui réunit déjà près d'un million d'enfants, la « mutualité familiale », la « dotation de la jeunesse », la « dotation des mères », l'« aide mutuelle pour la culture rurale », le « prêt gratuit », et tant d'autres que je ne puis citer...

L'ingéniosité des intéressés se développe surtout dans la recherche des ressources supplémentaires, condition indispensable du progrès, tant la cotisation est faible et limitée par la pauvreté générale.

Ici, l'ardeur apostolique du président de la société, son crédit dans la contrée lui permettent



M. Léopold Mabillean, Président de la Fédération de la Mutualité française. — Ph. Pirou, bd Saint-Germain.

de doubler l'apport normal, en plaçant un membre honoraire derrière chaque participant ; là, le même résultat est obtenu par des fêtes annuelles dont la tradition s'est si bien établie dans le pays qu'elles forment une sorte d'institution civique à laquelle tous les bons citoyens et leurs familles considèrent comme un devoir d'assister ; ailleurs, une campagne s'organise pour dériver une part des donations, toujours si abondantes en notre généreuse France, hors du bureau de bienfaisance où elles ne servent qu'à entretenir la misère invétérée, vers les sociétés mutuelles qui les emploient à relever le travailleur blessé ou malade, à le préserver de la chute définitive pendant qu'il en est temps encore... Et combien d'autres extensions, combien d'autres acquisitions, impossibles encore à formuler, avons-nous le droit d'attendre de l'organisation spontanée qui est en train de s'accomplir au sein de la mutualité, — indépendamment de la loi et presque malgré elle, — par la création d'une hiérarchie de services correspondant à une hiérarchie de groupes !

SITUATION ACTUELLE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Il y a aujourd'hui près de 19.000 sociétés qui pratiquent cette forme de l'aide réciproque, avec des variantes multiples.

Leur fortune, économisée petit à petit, représente la somme considérable de 430 millions de francs.

Ces sociétés groupent environ 4 millions d'individus et, sur ce chiffre, il en est 400.000 qui payent de leur argent et de leur personne sans participer en rien aux avantages de la mutualité : ce sont les membres honoraires.

Il est important de remarquer que, dans ce nombre énorme d'associations appliquées à la tâche des « secours mutuels », la plus grande partie se soumettent au contrôle financier de l'Etat, qui est la condition des subsides officiels.

Les sommes accordées à ces sociétés dites « approuvées » sur le budget national

Quant aux subventions des départements et des communes, elles sont allouées indistinctement aux sociétés approuvées et aux sociétés libres ; elles atteignent 800.000 francs.

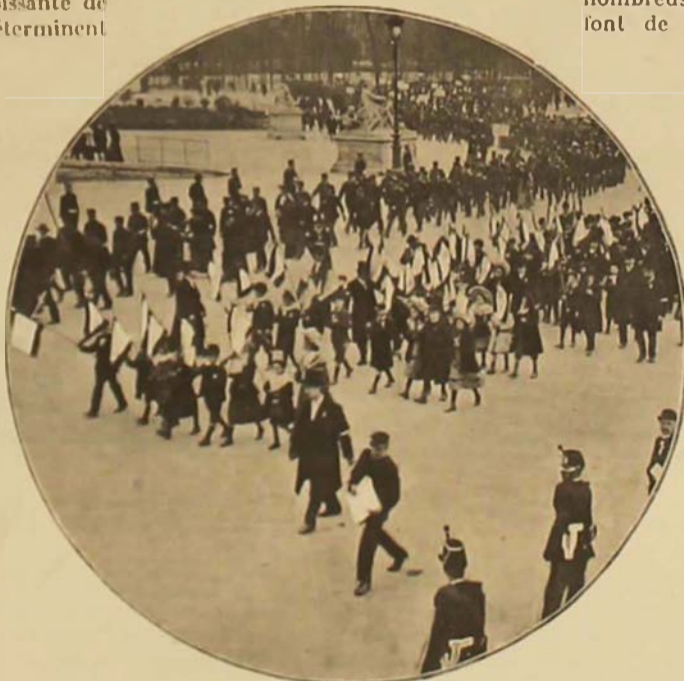
En 1901, les recettes totales de la mutualité se sont élevées à 50 millions de francs et les dépenses totales à près de 40 millions.

Environ 500.000 membres des sociétés ont été secourus en 1901 et les soins leur ont été assurés pendant un ensemble de 7 millions de jours. Les frais médicaux, pharmaceutiques et les indemnités en argent sont entrés dans les dépenses de la mutualité pour 20 millions de francs.

Près de la moitié des sociétés approuvées constituent des retraites au profit de leurs adhérents, en même temps qu'elles leur allouent les secours de maladie. De nombreuses sociétés libres font de même, sans le



M. Louis Keller, Vice-président de la Fédération. — Ph. Russc.



LA FÊTE DE LA MUTUALITE. — Défilé des enfants.

L'ORGANISATION FÉDÉRALE

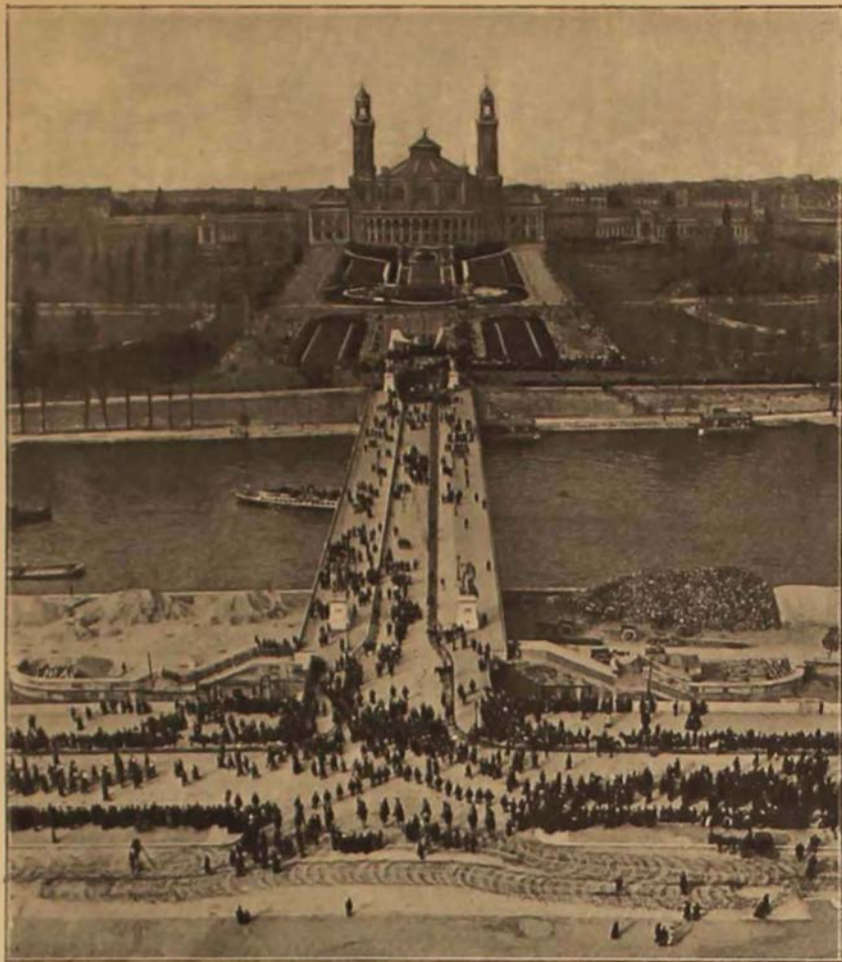
L'organisation fédérale de la mutualité constitue tout un réseau d'associations dont l'étendue



LA FÊTE DE LA MUTUALITÉ. — Le banquet de 26.000 couverts, le 30 octobre, dans la galerie des Machines.

Un des épisodes les plus marquants de la fête de la Mutualité aura été le banquet de 26.000 convives, le plus nombreux qui ait jamais été organisé. Hâtelais, dans ses robes démesurées, n'avait pas imaginé semblable amas de machaltes pour son Gargantua au nom Pantagruel. Sur les 26.000 assiettes, trois fois renouvelées, qui s'alignèrent sur les 3.000 nappes recouvrant les 13 kilomètres de table, les 26.000 convives, servis par 1.200 maîtres d'hôtel, ont consommé : 1.200 kilos de hors-d'œuvre — monces de jambon, foie gras, rillettes fines, olives de Luncheon — et 2.000 mètres de saucissons. Pour fournir les pastiches et les galantines de volailles, il a fallu une basse-cour de 5.000 gallinacés; pour les jambons, un troupeau de 200 porcs. Les rambifs superposés — mentionne la statistique impitoyable — auraient atteint l'avant-dernière plate-forme de la tour

Eiffel ! Enfin, pour maintenir la santé russe, on saladerait une existence de 63 hectolitres eût été nécessaire. Les fromages suisses donnaient une coulée de 500 mètres de long et les fromages de gruyère une masse de près d'un mètre cube. N'oublions pas d'énumérer 32.000 fruits : bananes, poires et pommes; 1.500 kilos de petits fours, 500 kilos de menthons et 1.000 kilos de sucre pour le café. Les petits pains de gruau auraient pu s'aligner, bout à bout, sur un parcours de plus de 3 kilomètres. Quant aux liquides, les mutualistes en ont absorbé, tant en vins rouges, blancs, qu'en lait, bière, apéritifs, eau minérale, café, liqueurs, 85.500 litres, soit 350 pièces de 250 litres. Et ils ont, pour couronner ce repas mémorable, fumé 2.500 mètres de cigares...



Les mutualistes se rendant du Trocadero par le pont d'Iéna à la galerie des Machines.
Phot. prise de la tour Eiffel.

en effectif et le rayonnement territorial sont gradués selon l'importance et la difficulté des opérations de prévoyance.

A la base se trouve, indépendante et autonome, la cellule constitutive de tout l'organisme, la Société, pourvue de toutes les facultés que comportent la force numérique et ses ressources.

Dans une vue d'ensemble, il ne faut pas s'attacher aux exceptions. L'immense majorité des sociétés locales, celles surtout qui se forment chaque jour à la campagne et qui sont destinées à être les meilleurs agents de la mutualité dans la conquête de la masse populaire, se composent d'une poignée d'hommes ou de femmes à qui l'on ne saurait demander ni de gros sacrifices, ni une compétence particulière; elles ne peuvent guère dépasser la sphère des fonctions élémentaires: soins du médecin, médicaments, indemnités remplaçant le salaire perdu par la maladie, ces secours étant distribués pendant une période de trois à six mois. Encore devront-elles, pour certaines parties des soins de maladie, s'affilier à l'Union dont elles dépendent géographiquement, ou, s'il n'en existe pas, chercher à en fonder une avec leurs voisins, ou enfin essayer d'une entente soit avec le bureau de bienfaisance, soit avec la commune chargée de l'assistance médicale gratuite, pour obtenir la communauté des services médical et pharmaceutique.

Donc, dès le principe, le souci du meilleur fonctionnement oblige la petite société à sortir d'elle-même, à coordonner son action avec celle de groupes ou d'institutions qui ont à peu près le même but qu'elle.

Immédiatement au-dessus de la « Société » vient un organe qui ne semble point avoir trouvé de place régulière dans la nomenclature mutualiste, mais qui joue pourtant un rôle spécial et fort utile dans les grandes villes: c'est le Syndicat urbain, dont l'objet propre est de faciliter les cours professionnels, placement gratuit, caisse de chômage et de perfectionner l'organisation des soins de maladie par la création de dispensaires, d'offices de consultations, de pharmacies mutualistes, la répartition par quartier des visites des médecins associés, etc. Le « Syndicat » doit grouper toutes les sociétés de la ville, qu'elles soient professionnelles

ou de quartier, car leurs intérêts sont étroitement solidaires sur le terrain où il se place. Le pas suivant nous amène à l'Union qui, en principe, est départementale, mais qui peut se restreindre à l'étendue de l'arrondissement.

L'« Union » est l'organe essentiel de la vie mutualiste supérieure, car il est rare que les sociétés urbaines soient assez importantes pour aborder par elles-mêmes les services que je viens de prêter au Syndicat, et il en est d'autres que la circonscription départementale seule peut réaliser: réassurance qui prolonge la durée des secours de maladie, participation à l'assistance, hôpitaux, hospices, caisses de retraite et d'assurance, etc.

L'Union est un terme intermédiaire où se concilient le plus heureusement les intérêts particuliers et les intérêts généraux. Elle réunit, dans la plupart des départements, assez d'individus et assez de ressources pour rendre possibles toutes les améliorations; et ces individus se connaissent assez intimement entre eux, ces ressources sont assez étroitement liées les unes aux autres, ces améliorations sont assez directement profitables au groupe qui les entreprend, pour que s'éveille et se développe une personnalité collective, où la prévoyance égoïste se tempère de sympathie fraternelle.

Mais il est des conditions communes de climat, d'alimentation, d'habitudes, de race même, si l'on prend ce mot au sens le plus restreint, qui dépassent les limites du département et constituent l'unité plus foncière et plus naturelle de la région. La Région est la circonscription mutualiste par expérience, parce qu'elle correspond à un certain étiage et à un certain mode propres de morbidité et de mortalité. Les grands services d'hygiène et de prophylaxie, les établissements de repos et de cure, stations et sanatoria, sont spécialement de son ressort et feront l'objet des fédérations régionales, dont le réseau est à la veille de s'achever.

Ces développements étaient nécessaires pour conserver toute l'ampleur du rôle qui est dévolu à la Fédération nationale dans le système complet et harmonieux de l'association mutualiste.

Cette Fédération, conséquence nécessaire du mouvement d'union progressive, terme de l'évolution organisatrice, symbole de l'unité de la patrie qui résume et domine la diversité des « provinces » et des « pays », vient couronner la hiérarchie ascendante des fonctions et des groupes, en réalisant les services généraux qui unifient l'institution.

Elle est une association réelle de collectivités, unies, à divers degrés, pour l'établissement des services où le nombre des adhérents est une condition nécessaire de succès. Elle termine et coordonne l'organisation générale, mais elle n'enlève ni aux Syndicats, ni aux Unions, ni aux Fédérations régionales qu'elle groupe une part quelconque de leur liberté. A tous les stades de l'évolution, l'indépendance relative des éléments qui entrent dans le système demeure entière. Une association ne perd rien de son autonomie en entrant dans un groupe plus élevé, car elle n'y entre que pour les fonctions qu'elle n'eût pas remplies elle-même. Les services qui lui étaient propres et auxquels elle suffisait lui restent; elle ne se fédère avec les associations voisines que pour ceux auxquels elle se sent soit d'avance, soit après expérience, incapable de pourvoir.

Ce n'est donc pas une diminution qui en résulte pour elle, c'est une augmentation; c'est un surcroît de force qu'elle s'ajoute, en participant à un degré supérieur de la vie sociale. L'organisation mutualiste, déjà confirmée au congrès de Nantes (mai 1904) par l'unanimité des délégués du pays, vient de recevoir une consécration solennelle dans l'admirable fête du 30 octobre, où la Fédération nationale a représenté au regard du gouvernement, des Chambres et de la population tout entière, la Mutualité française, consciente de sa puissance et de son unité.

LÉOPOLD MABILLEAU

Président de la Fédération nationale de la Mutualité.



Au banquet: trompettes à cheval circulant dans l'allée centrale, entre les deux rangées de tables.



M. Boudou, M. Deschamps, M. Siegfried, M. Lantier, M. Mabilleau, M. Chapsal, M. Barberet.

La table d'honneur au banquet des Mutualistes.